

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
 4B Sud-Charente
 Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION : 14 SEPTEMBRE 2018

N°2018-06-32

Conseillers en exercice : 62
 Conseillers titulaires et suppléants présents : 43
 Conseillers votants : 41

Dont pouvoirs : 3

Pour : 41
 Contre : 0
 Abstention : 0

L'an 2018 et le 20 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Lagarde sur le Né, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.
 Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Maryse BOUCHER-PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal – **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, M. RENAUDIN Vincent, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoît, Mme LELIEVRE Dominique, Mme GARD Patricia, M. GUERN Joël, M. BUZARD Laurent – **BARRET** : M. CHATELIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques – **BORS DE BAIGNES** : M. ARNAUD Yvon – **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène – **CONDEON** : M. BOUTIN Christian – **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre – **ETRIAC** : M. MASSE Bernard – **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre – **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques, **LAGARDE SUR LE NE** : M. DESMORTIER Joël - **ORIOLES** : M. LAGARDE Isabelle – **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude - M. DEAU Loïc – **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire – **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINT-PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SAINTE-SOULINE** : M. FAURE Jean-Marie – **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionnel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

M. MAURICE Jacky (Bécheresse) a donné pouvoir à M. MONTENON Thierry (Pérignac)
 M. BOBE Philippe (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoît (Barbezieux)
 Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc), Mme GARNEAU Janine (Chillac), Mme MONTAUT Martine (Ladiville), M. TESTAUD Alain (Lagarde sur le Né), M. PETIT Bernard (Oriolles).

Etaient excusés :

M. ARSICAUD Jean-Marie (Berneuil), Mme IMBERT Pascale (Berneuil), M. MAUDET Didier (Brossac), Mme SOULARD Annick (Brossac), M. TUTARD Christophe (Chalignac), Mme FOUASSIER Véronique (Condéon), M. MAUGET Bernard (Coteaux du Blanzacais), M. RAVAIL Pierre (Guimps), M. BONNAUD Pascal (Lachaise), M. BERGEON Frédéric (Montmérac), M. MOUCHEBOEUF Michel (Montmérac), M. GERVAIS Philippe (Saint-Bonnet), M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet), Mme ROCHAIS Anne-Marie (Saint-Léger), M. VERGNION Philippe (Val des Vignes).

N°32 - Objet : Vente de la parcelle A-749p dite « lot 5 » de la Tranche 2 sur la commune de Val des Vignes à Monsieur et Madame FLEURENT

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la commercialisation des terrains sur la commune de Val-des-Vignes la Communauté de Communes a reçu une demande de Monsieur et Madame FLEURENT pour un projet d'acquisition.

FLEURENT BATIMENT SARL est une entreprise familiale créée en 2005, spécialisée dans les travaux de maçonnerie et employant 7 salariés. Elle est actuellement sise à CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE. Le développement de l'activité nécessite pour les gérants de reconsidérer leur implantation actuelle. L'acquisition du terrain ci-après précisé leur permettra de gagner en visibilité et améliorera les conditions de travail.

Monsieur et Madame FLEURENT se sont positionnés sur le terrain cadastré A-749p, dit « Lot 5 » d'une surface totale de 8 809 m² et située sur la commune de Val-des-Vignes, Jurignac, Zone Porte du Sud-Charente.

La délibération n°2018-02-06 fixe le prix du mètre carré constructible à 5,6 € H.T. et le prix du mètre carré inconstructible de 0,4 € H.T. Par un courrier du premier mars 2018 le service des domaines a donné son accord sur cette proposition de prix.

Monsieur le Vice-Président rappelle que restent à la charge du preneur :

- la viabilisation des terrains ;
- les raccordements aux réseaux d'eau, d'électricité et de télécommunication ;
- la gestion des eaux pluviales et des eaux usées à la parcelle ;
- les frais de notaire;

Considérant la suscitée délibération, la communauté de commune et le preneur se sont accordés sur un prix de cession de 32 203 € H.T.

Sur ce montant viendra se rajouter la TVA sur marge, qui sera définie par le notaire.

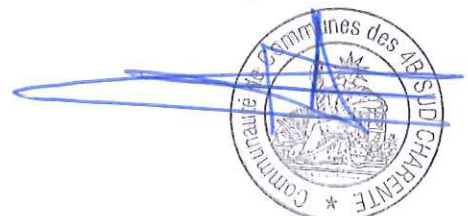
Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la vente dudit terrain sur la commune de Val-des-Vignes au prix de 32 203 € H.T. ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente avec Monsieur FLEURENT Jean-Noël ou toute personne morale le représentant ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La recette sera imputée à l'article 7015 du budget zone.

Certifié exécutoire par le Président
 Reçu en Sous-Préfecture le :2.5.SEP.2018....
 Publié ou notifié le :2.5.SEP.2018.....
 Touvérac, le2.5.SEP.2018.....

Pour extrait conforme,
 Touvérac, le 24 septembre 2018
 le Président,
 Jacques CHABOT.



COMMUNE DE VAL DES VIGNES

Cadastré:

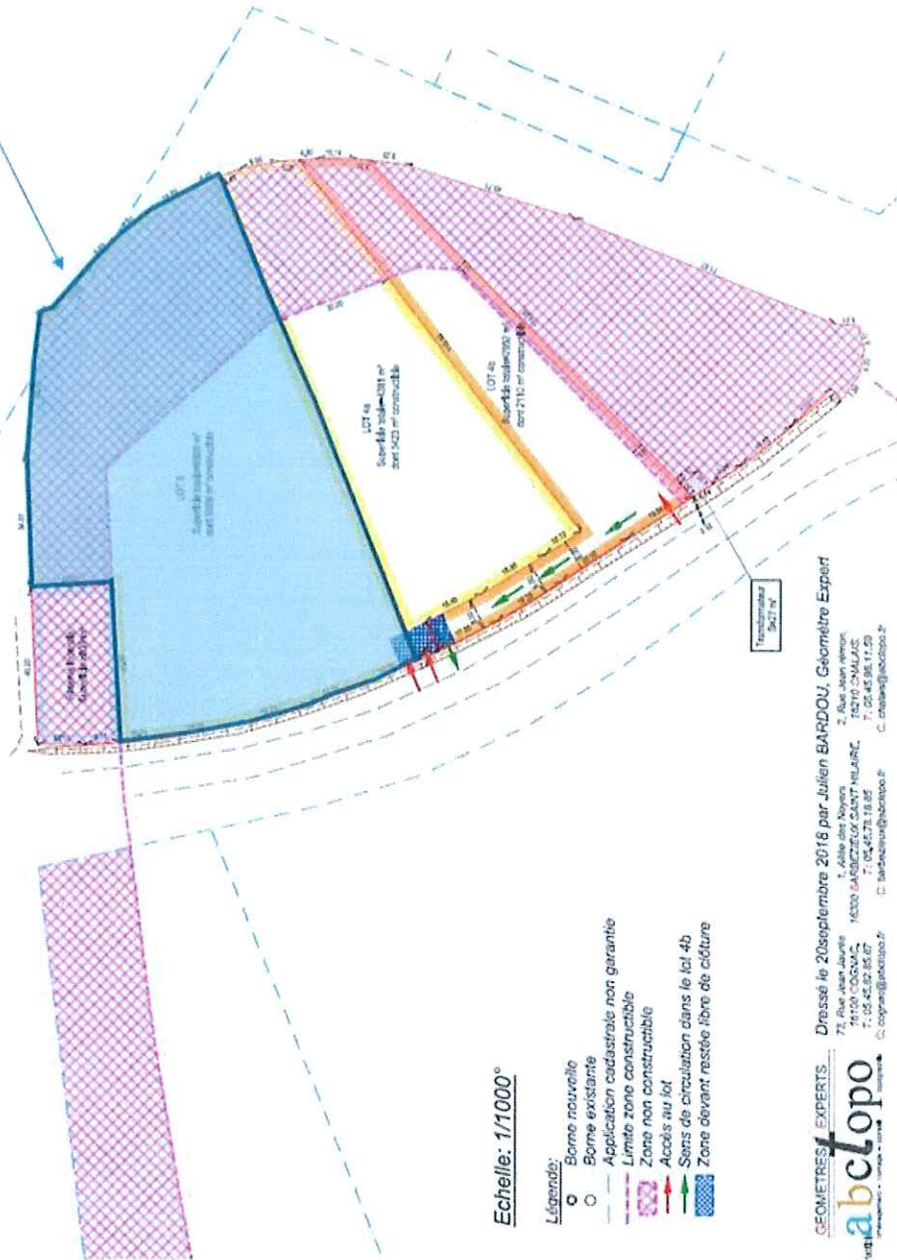
Section A

Lieudit: "Le Maine de l'Epine"

PLAN DE DIVISION PROJET

Dossier n°180002
Coordonnées LAMBERT CC46

Lot 5 – M. FLEURENT



Echelle: 1/1000°

- Légende:**
- Borne nouvelle
 - Borne existante
 - Application cadastrale non garantie
 - - - Limite zone constructible
 - Zone non constructible
 - Accès au lot
 - Sens de circulation dans le tcl 4b
 - Zone devant restée libre de clôture

GEOMETRES EXPERTS Dressé le 20septembre 2018 par Julien BARDOU, Géomètre Expert
 73, Rue Jean Jaurès 1, Allée des Noyers 2, Rue Jean Jaurès
 79100 CHARENTAIS 79210 CHARENTAIS
 T: 02 47 31 78 05 T: 02 47 31 78 05
 C: coge@geoxperts.fr C: julien@geoxperts.fr

Avant toute construction, de coture en bordure du domaine public une demande d'amélioration d'alignement devra être déposée auprès de la collectivité compétente (maire ou ADP).

ÀR PREFECTURE
 016-241600501-20180925-DEC_2018_06_32-DE
 Regu le 25/09/2018

